

n° 104_2025DEL
Nomenclature n° 751

Nombre de membres : 27
Présents : 16
Votants : 20

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le

ID : 045-214501736-20251218-104_2025DEL-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE JARGEAU

Séance du 18 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le onze décembre deux mille vingt-cinq, se sont réunis à la salle du Conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Mme Sophie HERON, Maire.

Étaient présents : Mme Sophie HÉRON, Mme Virginie GUIRAUD, M. Alain MARGUERITTE, M. Jean-Pierre MISSERI, Mme Claudine BEGON, M. Denis ROUET, M. Jean-Michel BOUARD, M. Jacques LEROY, M. Brice LE BONNIEC, Mme Marielle LAMBERT, Mme Marie-Claire NIAF, Mme Laurence PELLÉ, Mme Christine LEFEVRE, M. Jean-Michel LAPEYRONIE, Mme Lucile RIGAL, M. Antoine GUYON,

Étaient absents/excusés :

Mme Cédeline BLANCHON, procuration donnée à M. Jean-Michel BOUARD
M. Clément RIGAL, procuration donnée à Mme Lucile RIGAL
Mme Julie GOUSSU, procuration donnée à Mme Sophie HÉRON
M. Alexandre RADIN, procuration donnée à M. Antoine GUYON
Mme Edwige CHOURAQUI
Mme Cristina DRAGOMIR
M. Julien JEROME
M. Jérôme POITOU
M. Fabrice POUPET
M. Ulrich PADONOU
Mme Virginie POITOU

Mme Lucile RIGAL est élue secrétaire de séance à l'unanimité.



104-2025DEL DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT DU LOIRET DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « EN SCÈNE » POUR LA FÊTE DE L'EUROPE 2026 – SPECTACLE DE LA FANFARE SAUGRENUÉ

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

Vu l'article L. 2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

Vu la délibération du conseil Municipal n°20-2020DEL en date du 18 juin 2020 donnant délégation à Mme le Maire pour demander à tout organisme financeur l'attribution d'une subvention,

Considérant que la fête de l'Europe de Jargeau fait partie de la saison culturelle 2026-2027,

Considérant que le spectacle de la Fanfare Saugrenue fait partie du catalogue du dispositif « En scène » proposé par le Conseil Départemental du Loiret pour la saison 2026-2027,

DÉCIDE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le maire, le receveur municipal, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.



Article 1 : De solliciter l'aide financière du Conseil Départemental du Loiret dans le cadre du dispositif « en Scène » dans la limite du plafond de subvention, soit **1092 €**.

Article 2 : D'approuver le projet de financement suivant :

CHARGES	MONTANT ⁽²⁾ EN EUROS	PRODUITS ⁽¹⁾	MONTANT ⁽²⁾ EN EUROS
Charges spécifiques à l'action		1- Ressources propres	728 €
<i>Achats</i>		2- Subventions demandées :	
- Prestations de services	2 800 €	État : (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	€
- Matières et fournitures	€		€
			€
<i>Services extérieurs</i>		Région(s) :	€
- Locations	€	PACT	
- Entretien	€	Département(s) :	980 €
- Assurances	€	En scène	
			1 092 €
<i>Autres services extérieurs</i>		Commune(s) :	
- Honoraires	€	Bénévolat	€
- Publicité	€		€
- Déplacements, missions	€		€
		ASP (emplois aidés)	€
<i>Charges de personnel</i>		Autres recettes attendues (précisez)	€
- Salaires et charges	€		€
			€
<i>Frais généraux</i>	€	Demande(s) de financement communautaire	€
			€
		3- Ressources indirectes affectées	€
			€
COUT TOTAL DU PROJET	2 800 €	TOTAL DES RECETTES	2 800 €
Emplois des contributions volontaires en nature		Contributions volontaires en nature	
- Secours en nature	€		€
- Mise à disposition gratuite de biens et prestations	€	- Bénévolat	€
- Personnel bénévole	€	- Prestations en nature	€
		- Dons en nature	
TOTAL	2 800 €	TOTAL	2 800 €

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la décision ci-dessus.

Adopté à l'unanimité



n° 104_2025DEL
Nomenclature n° 751

Nombre de membres : 27
Présents : 16
Votants : 20

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le

ID : 045-214501736-20251218-104_2025DEL-DE

S²LO

Le Secrétaire de séance,

Lucile RIGAL



Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme, le 18 décembre 2025.

Acte certifié exécutoire :
Acte publié le :
Acte notifié le :



Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le



ID : 045-214501736-20251218-104_2025DEL-DE